



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de la santé animale</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par : Jean Philippe CARLIER Tél : 01 49 55 84 51 Fax : 01 49 55 43 98 Réf. Interne :</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDSPA/N2005-8129</b></p> <p><b>Date: 04 mai 2005</b></p> <p>Plan de classement : SA222.6</p>
--	---

Nombre d'annexe: 0

**Objet : Rapport annuel apicole 2004.**

---

**Référence** : Note de service DGAL/SDSPA/N2005-8008 du 11 janvier 2005.

---

**Résumé** : La présente note a pour objet d'établir une synthèse et une interprétation des données collectées en application de la note de service citée en référence et relative aux actions conduites en 2004 dans la filière apicole.

---

**MOTS CLES** : Apiculture – Rapport annuel – 2004

<b>Destinataires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Préfets</li><li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires</li><li>- Inspecteurs Généraux de la santé publique vétérinaire chargés de mission interrégionale</li><li>- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires</li><li>- Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments</li><li>- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires</li><li>- Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires</li><li>- Directeur de l'INFOMA</li><li>- Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales</li></ul>

Cette note de synthèse a été élaborée à partir des données transmises par 98 directions départementales des services vétérinaires.

Cette note ne prend pas en compte les données du tableau financier n°4 de la note citée en référence dont la synthèse sera transmise ultérieurement. A ce titre, j'attire votre attention sur le fait que les données financières sont à transmettre au bureau de la santé animale avant le **15 septembre 2005** et concernent les dépenses engagées dans la filière apicole entre le **1<sup>er</sup> septembre 2004 et le 31 août 2005**. **Il est très important de respecter ce calendrier pour le recueil des données.**

### 1/ STRUCTURE APICOLE – Tableau I-1

- ◆ On constate une cessation d'activité d'environ 2300 apiculteurs entre 2003 et 2004, alors que le nombre de ruches est pratiquement identique depuis 10 ans (1,3 millions).
- ◆ Le nombre de ruchers se maintient autour d'une moyenne de 100 000 ruchers depuis 4 ans. Les apiculteurs, en nombre décroissant, possèdent des ruchers de tailles plus importantes qu'il y a 10 ans. Il est à noter que les apiculteurs spécialisés détenant plus de 300 ruches par exploitation, ne présentent qu'un peu plus de 1% des apiculteurs, mais ils détiennent près de 28% des ruches.

	1994	2001	2002	2003	2004	Variations (entre 2004 et 1994)
<b>Nombre d'apiculteurs</b>	84 480	71 105	71 982	70 896	<b>68 617</b>	- 19 %
<b>Nombre de ruchers</b>	145 739	102 020	92 496 <small>données manquantes</small>	97 378	<b>102 828</b>	- 30 %
<b>Nombre de ruches</b>	1 370 220	1 277 765	1 355 839	1 345 621	<b>1 360 973</b>	
<b>Nb ruches/ruchers</b>	9	12	15	14	<b>13</b>	

### 2/ MALADIES REPUTEES CONTAGIEUSES DES ABEILLES – Tableau 2

**La loque américaine** est toujours en progression et très présente sur l'ensemble du territoire. Le nombre d'APDI pris dans l'année est de 168 pour 564 cas constatés.

En général, pour toutes les maladies, le nombre d'APDI pris est très inférieur au nombre de foyers constatés, en raison notamment des difficultés d'application des mesures de police sanitaire qui doivent être drastiques (destruction de ruches) pour être efficaces. Ces mesures apparaissent donc rédhitoires dans les ruchers faiblement infestés.

Les constatations des foyers de **nosérose** et d'**acariose** sont en diminution progressive : 168 foyers de nosérose en 2002, 59 en 2003 et 57 en 2004 ; seuls 10 cas d'acariose sont recensés en 2004 contre 14 en 2003 et 108 en 2002.

La grande majorité des foyers de maladies réputées contagieuses des abeilles (79 %) est détectée à l'occasion de visites réalisées lors de suspicions de maladies (30 %), dans le cadre du suivi des arrêtés préfectoraux portant déclaration d'infection (16 %), ou lors de visites aléatoires (34 %).

En outre, 8% des foyers ont été mis en évidence à l'occasion de visites réalisées lors de la survenue de mortalités ou de dépopulations massives dans certains ruchers.

### 3/ AGENTS SANITAIRES APICOLES – Tableau I-3

Le nombre de ces agents est en très faible diminution par rapport à 2003 (-5%).

Néanmoins, seulement 37 % d'entre eux réalisent des visites.

La Directrice générale de l'Alimentation

Sophie VILLERS

## TABLEAU N° 1 : STRUCTURE APICOLE

### 1/ EFFECTIFS au 31/12/2004 :

	NOMBRE D'APICULTEURS SEDENTAIRES	NOMBRE TOTAL DE RUCHES	NOMBRE DE RUCHERS
moins de 10 ruches	53 466	291 861	
de 11 à 30 ruches	9 091	165 994	
de 31 à 70 ruches	2 864	132 121	
de 71 à 150 ruches	1 419	145 223	
de 151 à 300 ruches	1 052	225 994	
plus de 301 ruches	725	374 347	
<b>Total</b>	<b>68 617</b>	<b>1 360 973</b> soit 20 ruches par apiculteurs	<b>102 828</b> soit 13 ruches par ruchers

### 2/ TRANSHUMANCE AU COURS DE L'ANNEE 2004 :

	Transhumants du département vers l'extérieur	Transhumants de l'extérieur vers le département
NOMBRE DE CARTES PASTORALES ATTESTEES DELIVREES	<b>609</b>	<b>3 172</b>
NOMBRE DE CARTES PASTORALES CONTRACTUELLES DELIVREES	<b>1 360</b>	

### 3/ AGENTS SANITAIRES APICOLES (ASA) :

	Agents des services vétérinaires	Agents nommés par arrêté préfectoral					
		Nb d'ASA au 01/01/2004	Nb d'ASA nommés courant 2004	Nb d'ASA ayant cessé leurs fonctions courant 2004	nombre d'ASA ayant réalisés des visites en 2004	Nb de visites sans mesures de police sanitaire	Nb de visites avec mesures de police sanitaire
NOMBRE D'ASSISTANTS	43	142	5	20	85	709	86
NOMBRE DE SPECIALISTES APICOLES	144	1 849	92	134	773	3 073	351
NOMBRE D'AIDES SPECIALISTES APICOLES	41	383	47	50	75	256	7
<b>TOTAL AGENTS</b>	(A) 228	(B) 2 374	(C) 144	(D) 201	<b>933</b>		

**Nombre total d'agents sanitaires apicoles (A+B+C-D) : 2 545, seuls 36,5% effectuent des visites.**

## TABLEAU N° 2 : MALADIES APIAIRES REGLEMENTEES

### 1/ GESTION ADMINISTRATIVE

#### VARROASE :

38 départements sont sous APDI cette année.

	Nombre d'APDI pris dans l'année	Nombre d'APDI levés dans l'année	Nombre d'APDI en vigueur au 31/12/2004
Varroase	0	0	8

#### LOQUES - NOSEMOSE - ACARIOSE :

	Nombre d'APDI pris dans l'année	Nombre d'APDI levés dans l'année	Nombre d'APDI en vigueur au 31/12/2004
Loque américaine	168	176	796
Loque européenne	5	5	8
Nosémose	12	45	102
Acariose	0	5	21

### 2/ DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES : VISITES REALISEES PAR LES AGENTS SANITAIRES APICOLES EN 2004

Nature des visites	Nbr	Nombre de foyers constatés lors de ces visites					TOTAL FOYERS
		Loque Américaine	Loque Européenne	Nosémose	Acariose	Varroase	
Visites pour <b>suspicion de maladie</b>	487	197	19	22	2	92	<b>332</b>
Visites liées aux <b>demandes</b>	934	17	0	7	1	24	<b>49</b>
Visites pour <b>suivi et levée d'APDI</b>	542	166	1	2	0	4	<b>173</b>
Visites pour le <b>contrôle des transhumants</b>	492	6	0	0	0	19	<b>25</b>
<b>Visites aléatoires</b>	1 757	103	34	11	0	225	<b>373</b>
<b>Visites pour mortalités (145) et dépopulations (239)</b>	280 *	36	4	14	7	32	<b>93</b>
<b>Visites pour autre motifs</b>	434	39	13	1	0	12	<b>65</b>
<b>Total des visites réalisées</b>	<b>4 926</b>	564 (11,45 %)	71 (1,44 %)	57 (1,16 %)	10 (0,2 %)	408 (8,28 %)	<b>1 110 (22,5%)</b>

\* : environ 280 visites ont été effectuées sur les 384 cas de mortalités et dépopulations déclarés par les apiculteurs auprès des DDSV.

Les maladies réputés contagieuses sont diagnostiquées dans **22,5 %** des visites, tous motifs confondus.